

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 1 de 19

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Kisling - 9190 Liquid

UFI: C0FT-J0XF-P00D-WF5V

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/de la préparation

Nettoyants d'entretien, irritant, contiennent du solvant avec des composés hydrogène

###### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

##### 1.3. Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

###### Fabricant

Société:	Kisling AG	
Rue:	Motorenstrasse 102	
Lieu:	CH-8620 Wetzikon	
Téléphone:	+41 58 272 0 272	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail:	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

###### Fournisseur

Société:	Kisling (Deutschland) GmbH	
Rue:	Salzstraße 15	
Lieu:	D-74676 Niedernhall	
Téléphone:	+49 7940 50961 61	
E-mail:	customerservice@kisling.com	
Interlocuteur:	Product Compliance	Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail:	compliance@kisling.com	
Internet:	www.kisling.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)  
Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou de la préparation

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 3; H336  
Asp. Tox. 1; H304  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 2 de 19

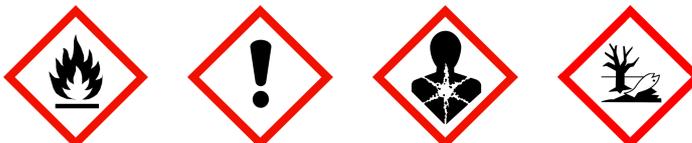
#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol  
hydrocarbures C7 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques  
Hydrocarbures C6 - isoalcanes <5% n-hexane  
acétone; propan-2-one; propanone

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention** Danger

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

H304

#### Conseils de prudence

P301+P310-P331

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Préparations

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 3 de 19

#### Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			30 - < 50 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
64742-49-0	hydrocarbures C7 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques			15 - < 30 %
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
64742-49-0	Hydrocarbures C6 - isoalcanes <5% n-hexane			15 - < 30 %
	931-254-9		01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone			15 - < 30 %
	200-662-2	606-001-00-8		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
110-54-3	n-hexane			1 - < 5 %
	203-777-6	601-037-00-0		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H361f H315 H336 H373 H304 H411			
110-82-7	cyclohexane			1 - < 5 %
	203-806-2	601-017-00-1		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	30 - < 50 %
	par inhalation: CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13900 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4570-5840 mg/kg		
64742-49-0	927-510-4	hydrocarbures C7 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques	15 - < 30 %
	par inhalation: CL50 = > 23,3 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2800 - 3100 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5840 mg/kg		
64742-49-0	931-254-9	Hydrocarbures C6 - isoalcanes <5% n-hexane	15 - < 30 %
	par inhalation: CL50 = 73860 mg/l (vapeurs)		
67-64-1	200-662-2	acétone; propan-2-one; propanone	15 - < 30 %
	par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg		
110-54-3	203-777-6	n-hexane	1 - < 5 %
	STOT RE 2; H373: >= 5 - 100		
110-82-7	203-806-2	cyclohexane	1 - < 5 %
	Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1		

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 4 de 19

#### Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

>= 30 % hydrocarbures aliphatiques.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.  
Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.  
Utiliser une protection respiratoire adéquate

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.  
Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Eliminer en observant les réglementations administratives.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 5 de 19

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

###### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ventiler la zone concernée.  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

###### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

###### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

###### Autres informations

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

##### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le rejet dans l'environnement. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.  
Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.  
Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection individuel

###### Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

###### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

###### Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 6 de 19

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Protéger des radiations solaires directes.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Classes d'entreposage: 3 (Liquides inflammables)

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	SSC, B	
		400	1000		VLE courte durée		
67-64-1	Acétone	500	1200		VME 8 h	B	
		1000	2400		VLE courte durée		
110-82-7	Cyclohexane	200	700		VME 8 h	B	
		800	2800		VLE courte durée		
110-54-3	Hexane (n-Hexane)	50	180		VME 8 h	R, R2, SSC, B	
		400	1440		VLE courte durée		

##### Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b
67-64-1	Acétone	Acétone	50 mg/l	U	b
110-54-3	n-Hexane	2,5-Hexanedione + 4,5-Dihydroxy-2-hexanone	5 mg/l	U	b
110-82-7	Cyclohexane	1,2-Cyclohexanediol total (/g créatinine)	150 mg/g	U	c, b

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 7 de 19

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	500 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	89 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
64742-49-0	hydrocarbures C7 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2085 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	300 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	447 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	149 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	149 mg/kg p.c./jour
64742-49-0	Hydrocarbures C6 - isoalcanes <5% n-hexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5306 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13964 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1131 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	1377 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1301 mg/kg p.c./jour
110-54-3	n-hexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	75 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	16 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systémique	5.3 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4 mg/kg p.c./jour
110-82-7	cyclohexane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	700 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1400 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	700 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1400 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2016 mg/kg p.c./jour
	Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	206 mg/m <sup>3</sup>
	Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	systémique	412 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 8 de 19

Utilisateur privé DNEL, à long terme	par inhalation	local	206 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, aigu	par inhalation	local	412 mg/m <sup>3</sup>
Utilisateur privé DNEL, à long terme	dermique	systemique	1186 mg/kg p.c./jour
Utilisateur privé DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	59,4 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Intoxication secondaire		160 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sol		28 mg/kg
110-82-7	cyclohexane	
Eau douce		0,0447 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,009 mg/l
Eau de mer		0,00447 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
Sédiment marin		0,36 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3,24 mg/l
Sol		0,694 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

###### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

###### Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Epaisseur du matériau des gants 0,7 mm

période de latence: > 480 min

Voir les informations fournies par le fabricant.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 9 de 19

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

#### Protection de la peau

Utiliser des vêtements de travail aux propriétés antistatiques. (Fibres naturelles (coton)/ fibres synthétiques résistantes à la chaleur)

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	56 °C
Inflammabilité:	Facilement inflammable
Limite inférieure d'explosivité:	1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	14,3 vol. %
Point d'éclair:	< -20 °C
Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
Température de décomposition:	non applicable
pH-Valeur:	non applicable
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	246 hPa
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	814 hPa
(à 50 °C)	
Densité:	0.74 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Propriétés comburantes

non déterminé

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en solvant: 100.00 %

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 10 de 19

Teneur en corps solides:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

### 10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### **Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée disponible

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 11 de 19

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 4570-5840 mg/kg	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 13900 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 30 mg/l	Rat	Fournisseur précédent/Producteur	
64742-49-0	hydrocarbures C7 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques				
	orale	DL50 >5840 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2800 - 3100 mg/kg	Rat	Study report (1977)	The acute toxicity of SBP 100/140 was de
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 23,3 mg/l	Rat	Study report (1988)	OECD Guideline 403
64742-49-0	Hydrocarbons C6 - isoalcanes <5% n-hexane				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 73860 mg/l	Rat	Industrial Medicine, Vol. 39, No. 5, May	OECD Guideline 403
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone				
	orale	DL50 5800 mg/kg	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 20000 mg/kg	Lapin	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 76 mg/l	Rat		

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; hydrocarbures C7 - n-alcanes - isoalcanes - cycliques; Hydrocarbons C6 - isoalcanes <5% n-hexane; acétone; propan-2-one; propanone)

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 12 de 19

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

En cas d'inhalation:

Peut irriter les voies respiratoires. Dangers possibles: Lésions du foie et des reins. Dépression du système nerveux central. Symptômes: Maux de tête. Vertiges. Provoque somnolence ou torpeur. état inconscient.

Contact avec la peau:

Risque de résorption cutanée. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

En cas de contact avec les yeux:

Irritant pour les yeux. (reversible.)

en cas d'ingestion:

Nausée. vomissement. troubles gastro-intestinaux.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 13 de 19

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10000	96 h	Pimephales promelas	Publication (1983) OECD Guideline 203
64742-49-0	hydrocarbures C7 - n-alcane - isoalcanes - cycliques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 13,4	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (2004) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	12 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	SIDS Initial Assessment Report For SIAM OECD Guideline 201
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	1,534	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1 mg/l	21 d	Daphnia magna	SIDS Initial Assessment Report For SIAM OECD Guideline 211
64742-49-0	Hydrocarbons C6 - isoalkanes <5% n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	12 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Study report (1994) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	13,56	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	31,9	48 h	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	4,089	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	7,138	21 d	Daphnia magna	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009) The aquatic toxicity was estimated by a
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna	
110-54-3	n-hexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,5 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Geiger et al. 1990

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 14 de 19

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	0,05
64742-49-0	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane	5.8
67-64-1	acétone; propan-2-one; propanone	-0,24
110-54-3	n-hexane	3,9

#### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-49-0	Hydrocarbures C6 - isoalkanes <5% n-hexane	>= 11.73	Pimephales promelas	REACH Registration D

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eliminer en observant les réglementations administratives.

##### Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Eliminer en observant les réglementations administratives.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1993
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPYL ALCOHOL; Heptanes)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	3

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 15 de 19



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 274 601 640D  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
Catégorie de transport: 2  
N° danger: 33  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ISOPROPYL ALCOHOL; Heptanes)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 274 601 640D  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPYL ALCOHOL; Heptanes)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-E, S-E

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1993  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPYL ALCOHOL; Heptanes)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 16 de 19

#### **14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

3



Dispositions spéciales:

A3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y341

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR

Oui

L'ENVIRONNEMENT:



Matières dangereuses:

Heptanes

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 57, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 100 % (740 g/l)

##### Législation nationale

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 17 de 19

#### Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Teneur en COV (OCOV):

100 %

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs, OPAM:

Dangers physiques: 20000 kg

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 18 de 19

#### Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables  
Asp. Tox: Danger par aspiration  
Skin Irrit: Irritation cutanée  
Eye Irrit: Irritation oculaire  
Repr: Toxicité pour la reproduction  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road )  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Kisling - 9190 Liquid

Date de révision: 21.03.2025

Code du produit: 9190F

Page 19 de 19

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*